

Pouvez-vous bénéficier de cette prime ?

Utilisez notre outil pour le savoir :

[A quelles primes avez-vous droit ?](#)

En effet, votre entreprise doit être une [PME](#), possédant au moins un siège d'exploitation en Région de Bruxelles-Capitale et être active dans un des [secteurs d'activités éligibles](#).

Pour bénéficier de cette prime, votre entreprise doit aussi :

- avoir une finalité économique et commerciale et ne pas être une entreprise financée par les pouvoirs publics à plus de 75 % ;
- ne pas avoir reçu 300.000 € d'aides de minimis au cours des trois dernières années ;
- être en ordre au niveau des obligations de publication et de dépôt des comptes annuels conformément au Livre III du Code des sociétés et associations ;
- introduire la demande de prime **avant d'entamer l'investissement** ;
- disposer d'un plan de diversité si elle compte plus de 50 travailleurs.

Après obtention de la prime, vous devrez respecter [certaines obligations](#).

Pour quel type d'investissements ?

Objet

Les investissements, d'un montant minimum de 2000 €, doivent concerner un système de sécurisation pour votre entreprise, tel que :

- Un système d'alarme
- Un système de protection mécanique : volet, grille, grillage,...
- Un système de vidéosurveillance
- Un système de protection incendie

Ces investissements seront :

- nécessaires par rapport aux activités de l'entreprise
- gérés en bon père de famille : les dépenses ayant un caractère somptuaire ne sont pas admises
- des biens neufs ou d'occasion, pour autant que ces derniers soient acquis auprès d'un professionnel dont l'activité porte sur la vente, la récupération, la valorisation, le réemploi ou le recyclage de tels biens et revêtu d'une garantie de minimum six mois)
- la propriété de l'entreprise : les investissements destinés à la location ne sont pas admis (sauf si la mise en location de cet investissement est accessoire à un service fourni par le bénéficiaire)
- exploités par l'entreprise dans la Région de Bruxelles-Capitale (par exemple, les investissements liés à l'exportation vers un pays tiers ne sont pas admis)
- effectués en conformité avec la législation et les règlements en vigueur, en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement, ...

- inscrits en immobilisations aux comptes annuels (personnes morales) ou au tableau des amortissements (personnes physiques).

Durée

Les investissements doivent s'étaler sur **maximum 12 mois à partir de la notification d'octroi.**

- En cas de crédit-bail

Les investissements doivent être repris en immobilisations corporelles.

- En cas d'usage mixte d'un immeuble

Seuls les investissements portant sur la partie professionnelle utilisée par l'entreprise sont admis. La partie affectée à l'activité économique doit être clairement identifiable et valorisée. Le caractère mixte de l'immeuble est inscrit dans un document : permis d'urbanisme, acte de base, acte de vente ou contrat de bail.

- Concernant le matériel non-roulant

Les frais de transport, d'installation et de montage sont admis, pour autant que ces derniers soient repris en immobilisations corporelles.

Vous répondez à toutes ces conditions ?

[Demandez la prime](#)

Quelle intervention et majoration ?

Taux d'intervention

- **Prime de 40 % des frais admis pour les micro-entreprises de 4 ans ou plus et pour les petites et moyennes entreprises.**
? [Vérifiez la taille de votre entreprise](#)
- **Plafond : Maximum 10 000 €** par année civile.
- **Montant d'investissement minimum par demande:** 2 000 €.
- Montant minimum de chaque facture : 500 € HTVA.
- **Maximum 1** prime sécurisation par unité d'établissement tous les 4 ans.

Majoration de 20% pour les starters*

- **Prime de 60% des frais admis pour les starters*.**

* Votre entreprise est une starter si elle est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises depuis moins de 4 ans.

Tenez compte des délais !

Quand introduire la demande ?

Vous devez introduire votre demande via la plateforme [MonBEE](#)

- avec les annexes suivantes :
 - Attestation bancaire (RIB)
 - Copie du mandat (le cas échéant)

?Votre demande a bien été introduite si vous recevez un avis de réception.

Si votre dossier est incomplet, vous serez averti **dans les 15 jours** qui suivent et vous aurez alors 1 mois pour renvoyer les documents manquants via la plateforme.

4 mois maximum après réception de votre demande complète, Bruxelles Economie et Emploi vous fera parvenir sa notification de **décision d'octroi ou de refus de la prime**, toujours via MonBEE.

Quand commencer et terminer l'investissement ?

L'investissement **début** au plus tôt le **lendemain** de l'introduction de votre demande

Quand la prime est-elle payée ?

Vous disposez de 12 mois à partir de la date de notification de la décision d'octroi pour envoyer les pièces justificatives via MonBEE.

Bruxelles Economie et Emploi vous communiquera ensuite le montant auquel vous êtes éligible, vous devrez alors compléter une déclaration de créance. Une fois celle-ci renvoyée, vous recevrez la prime en une fois, dans les plus brefs délais.

Demandez la prime Sécurisation

[Demandez la prime](#)

Attention ! Cette prime fait partie des revenus imposables de votre entreprise. Elle doit donc figurer dans votre déclaration fiscale.

Après obtention de la prime, vous devrez respecter [certaines obligations](#).

Découvrez aussi nos autres primes :

- [Prime Conformité aux normes](#)

Réglementation

- [Ordonnance du 13 octobre 2023 relative aux aides pour le développement et la transition économique des entreprises](#)
- [Arrêté du 22 février 2024 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 13 octobre 2023 relative aux aides pour le développement et la transition économique des entreprises](#)
- [Arrêté du 22 février 2024 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux aides de mise en conformité aux normes et de sécurisation](#)
- [Notice relative à la fourniture des informations concernant un ou plusieurs traitement\(s\) de données à caractère personnel effectué par ou pour le compte du SPRB dans le cadre d'une demande de prime](#)